

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Oxia C3G -18-

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 698

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Monos Oxia C3G -18-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Huile de coupe

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Jokisch GmbH	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	DE-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
e-mail:	info@jokisch-fluids.de	
e-mail (Interlocuteur):	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin: +49 (0) 30 / 30686 790**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Destillate (Fischer-Tropsch), schwere, C18-C50 verzweigt, cyclisch und linear

Huile de base - non spécifié, distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

P405

Garder sous cléf.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans déchets dangereux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208

Contient 1-(N,N-bis(2-ethylhexyl)aminomethyl)tolutriazol. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Oxia C3G -18-

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 698

Page 2 de 10

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
848301-69-9	Destillate (Fischer-Tropsch), schwere, C18-C50 verzweigt, cyclisch und linear			50 - <= 100 %
	482-220-0		01-0000020163-82	
	Asp. Tox. 1; H304			
848301-69-9	Destillate (Fischer-Tropsch), schwere, C18-C50 verzweigt, cyclisch und linear, VG46			45 - < 50 %
			01-0000020163-82	
	Geschwefelte pflanzliche Fettsäureester, Fettsäuren und Kohlenwasserstoffe Polymer			0,1 - < 1 %
	Dialkylpolysulfid Polymer			0,1 - < 1 %
78-42-2	phosphate de tris(2-éthylhexyle)			0,1 - < 1 %
	201-116-6		01-2119517575-36	
	1-(N,N-bis(2-ethylhexyl)aminomethyl)tolutriazol			0,1 - < 1 %
	939-700-4		01-2119982395-25	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 2; H315 H317 H400 H411			
	Triglycerid			0,1 - < 1 %
68424-27-1	Fatty acids, C16 and C18-unsatd., triesters with trimethylolpropane			0,1 - < 1 %
	270-287-7		01-2119531533-46	
64742-53-6	Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités			< 0,1 %
	265-156-6		01-2119480375-34	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-65-0	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant			< 0,1 %
	265-169-7		01-2119471299-27	
64742-55-8	Destillate (Erdöl) mit Wasserstoff behandelte leichte paraffinhaltige			< 0,1 %
	265-158-7		01-2119487077-29	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Oxia C3G -18-

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 698

Page 3 de 10

4.1. Description des premiers secours**Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO₂).

Monoxyde de carbone

Oxydes nitriques (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Oxia C3G -18-

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 698

Page 4 de 10

Consignes pour une manipulation sans danger

- Eviter la formation de brouillard d'huile.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
- Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Indications concernant le stockage en commun

- Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Durée de stockage maximale : 3 ans

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile de coupe

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition**Protection des mains**

- Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

- Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide:
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur:	non applicable
------------	----------------

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
--	---------------

Point d'éclair:	230 °C DIN ISO 2592
-----------------	---------------------

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Oxia C3G -18-

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 698

Page 5 de 10

Densité (à 20 °C):

0,81 g/cm³ EN ISO 12185Viscosité cinématique:
(à 40 °C)18 mm²/s DIN 51562**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Oxia C3G -18-

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 698

Page 6 de 10

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
848301-69-9	Destillate (Fischer-Tropsch), schwere, C18-C50 verzweigt, cyclisch und linear				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2001 mg/kg	Rat		
848301-69-9	Destillate (Fischer-Tropsch), schwere, C18-C50 verzweigt, cyclisch und linear, VG46				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	Geschwefelte pflanzliche Fettsäureester, Fettsäuren und Kohlenwasserstoffe Polymer				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	RAT		
	Dialkylpolysulfid Polymer				
	orale	DL50 4000 mg/kg	RAT		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	RAT		
78-42-2	phosphate de tris(2-éthylhexyle)				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		OECDV 401
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >447 mg/l	Rat		
	1-(N,N-bis(2-ethylhexyl)aminomethyl)tolutriazol				
	orale	DL50 3313 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rabbit		
	Triglycerid				
	orale	DL50 >5000 mg/kg			
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg			
64742-53-6	Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		
64742-65-0	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Ratte		

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Oxia C3G -18-

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 698

Page 7 de 10

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
848301-69-9	Destillate (Fischer-Tropsch), schwere, C18-C50 verzweigt, cyclisch und linear					
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 101 mg/l	28 d	Fische		
	Toxicité pour les algues	NOEC > 101 mg/l	28 d	Algen		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 101 mg/l	28 d	Krebstiere		
	Dialkylpolysulfid Polymer					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >10000 mg/l	48 h			
78-42-2	phosphate de tris(2-éthylhexyle)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 101 mg/l	96 h	Oryzias latipes (Ricefish)		OECD 203
	1-(N,N-bis(2-ethylhexyl)aminomethyl)tolutriazol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,3 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,05 mg/l	48 h			
	Triglycerid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h			
68424-27-1	Fatty acids, C16 and C18-unsatd., triesters with trimethylolpropane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna		OECD 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 1100 mg/l	21 d	Daphnia magna		OECD 211
64742-65-0	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
78-42-2	phosphate de tris(2-éthylhexyle)				
	OECD 301B	0%	28		
	Le produit n'est pas facilement biodégradable.				
68424-27-1	Fatty acids, C16 and C18-unsatd., triesters with trimethylolpropane				
	OECD 301F	86%	28		
	Le produit est biodégradable.				

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Oxia C3G -18-

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 698

Page 8 de 10

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
848301-69-9	Destillate (Fischer-Tropsch), schwere, C18-C50 verzweigt, cyclisch und linear	> 6,5
78-42-2	phosphate de tris(2-éthylhexyle)	>6,26

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
78-42-2	phosphate de tris(2-éthylhexyle)	9,2-22	Cyprinus carpio (Carpe)	

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

130899 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles usagées non spécifiées ailleurs; déchets non spécifiés ailleurs; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130899 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles usagées non spécifiées ailleurs; déchets non spécifiés ailleurs; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Oxia C3G -18-

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 698

Page 9 de 10

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; Destillate (Erdöl) mit Wasserstoff behandelte leichte paraffinhaltige

2010/75/UE (COV): 0,0%

2004/42/CE (COV): 0,0%

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Destillate (Fischer-Tropsch), schwere, C18-C50 verzweigt, cyclisch und linear

Destillate (Fischer-Tropsch), schwere, C18-C50 verzweigt, cyclisch und linear, VG46

Geschwefelte pflanzliche Fettsäureester, Fettsäuren und Kohlenwasserstoffe Polymer

Dialkylpolysulfid Polymer

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Oxia C3G -18-

Date de révision: 01.03.2019

Code du produit: 698

Page 10 de 10

phosphate de tris(2-éthylhexyle)

Triglycerid

Huile de base - non spécifié, distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 1-(N,N-bis(2-ethylhexyl)aminomethyl)tolutriazol. Peut produire une réaction allergique.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)